



INFORMATION COVID-19

Suite à l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- les écoles maternelle et élémentaires
- la crèche intercommunale
- le restaurant scolaire
- l'accueil périscolaire
- la médiathèque
- les équipements sportifs de plein air, vestiaires, club house
- les salles municipales mises à disposition des associations

A titre préventif, la Mairie n'accueille plus le public jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, vous pouvez contacter la Mairie par téléphone (04.98.05.93.30) ou par mail (mairie.de-rougiers@wanadoo.fr).

Nous vous invitons à limiter le plus possible vos déplacements afin d'éviter une propagation du virus.